



HONORAIRES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Barème à compter du 01/01/2024

BIENS À USAGE D'HABITATION

PRIX DE VENTE	FORFAIT TTC
De 1€ à 80.000€	7500.00 € TTC
De 81.000€ à 150.000€	9000.00 € TTC
De 151.000€ à 200.000€	11500 € TTC
De 201.000€ à 250.000€	13000 € TTC
De 251.000€ à 300.000€	16000 € TTC
De 301.000€ à 350.000€	18000 € TTC
De 350.000€ à 400.000€	20000 € TTC
De 401.000€ à 450.000€	22000 € TTC
De 451.000€ à 500.000€	24000 € TTC
De 501.000€ à 600.000€	25500 € TTC
De 601.000€ à 700.000€	27500 € TTC
De 701.000€ à 800.000€	29500 € TTC
De 801.000€ à 900.000€	32500 € TTC
De 901.000€ à 1.000.000€	35000 € TTC
De 1.000.001 à 1.500.000€	40000 € TTC
De 1.501.000€ à 2.000.000€	45500 € TTC
De 2.000.001 et +	50000€ TTC

Les honoraires d'agence sont à la charge du mandant selon les modalités du mandat de vente signé.

TVA au taux de 20% - Honoraires non cumulables



LOCAUX COMMERCIAUX ET LOCAUX PROFESSIONNELS

Négociation 1	25% HT du loyer annuel hors charges et hors taxe à la charge exclusive du preneur
Négociation 2	25% HT du prix de vente HT entre 50K€ et 150K€ à la charge exclusive du preneur

- TVA au taux en vigueur de 20% incluse.
- Ce tarif est applicable à chacune des parties. Le montant TTC à la charge du locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par la voie réglementaire.